



Québec, le 1 décembre 2022

Myrzah Tavares Bello  
Vice-présidente, Développement durable et Ressources humaines  
Minière O3  
<adresse de courriel caviardée>

**OBJET :      Description initiale du projet minier aurifère Marban de Minière O3**

Bonjour Myrzah Tavares Bello,

Le 21 novembre 2022, l'Agence d'évaluation d'impact du Canada (l'Agence) a reçu de Minière O3 une description initiale du projet minier aurifère Marban (le projet). L'Agence a déterminé que le projet satisfait à la définition d'un projet désigné aux termes de la *Loi sur l'évaluation d'impact* (la Loi) et que la description initiale du projet remplit les exigences du *Règlement sur les renseignements et la gestion des délais*.

L'Agence organisera une période de consultation publique de 20 jours pour permettre aux instances provinciales, territoriales et autochtones, aux groupes autochtones, au public et aux autorités fédérales de cerner les enjeux liés au projet susceptibles de les intéresser ou de susciter leur préoccupation. Tous les commentaires reçus au cours de la période de consultation publique seront publiés sur la page Internet du Registre canadien d'évaluation d'impact relative au projet (le Registre).

Suivant la clôture de la période de consultation publique, l'Agence vous fournira dans un délai raisonnable, un document résumant les enjeux et questions (sommaire des questions) qui ont été soulevés durant les consultations. Le sommaire des questions sera également publié sur le Registre. Vous devrez fournir une réponse à chacun des enjeux dans une description détaillée du projet, qui explique ce que vous comptez faire à ce sujet. Le sommaire des questions et vos réponses dans la description de projet détaillée du projet, ainsi que les autres éléments énoncés au paragraphe 16(2) de la Loi, serviront à éclairer la décision de l'Agence quant à savoir s'il convient ou non d'exiger une évaluation d'impact du projet. Le sommaire des questions guidera également l'élaboration des lignes directrices adaptées relatives à l'étude d'impact dans le cas où l'Agence déciderait qu'une évaluation d'impact est nécessaire.



Pour obtenir plus de renseignements, veuillez consulter le *Guide de préparation d'une description initiale de projet et d'une description détaillée de projet* sur le site Web de l'Agence au <https://www.canada.ca/fr/agence-evaluation-impact/services/politiques-et-orientation/guide-practitioner-evaluation-impact-federale/document-orientation-preparation-description-initiale-projet.html>

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec Lennie Boutet par courriel [lennie.boutet@iaac-aeic.gc.ca](mailto:lennie.boutet@iaac-aeic.gc.ca) ou par téléphone au (418) 570-4872.

Cordialement,

<original signé par>

**Elisabeth Gill**  
**Directrice régional (int.) – Québec**